

VEIGY-FONCENEX

Arrêté du Maire

Arrêté temporaire de police de circulation

Portant sur l'interdiction temporaire de stationnement sur l'ensemble du parking de l'école primaire afin d'organiser la Cérémonie du 8 Mai 2025.

Le Maire de la Commune de Veigy-Foncenex (Haute-Savoie),

Vu la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement des véhicules sur l'ensemble du parking de l'école primaire situé le long de la Route du Chablais et en l'occurrence, devant le Monument aux Morts afin de permettre le bon déroulement et dans des conditions optimales de sécurité, la cérémonie du 8 mai 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement de la cérémonie du 8 Mai 2025 sur la commune de VEIGY-FONCENEX, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur l'ensemble du parking de l'école primaire situé Route du Chablais, **le jeudi 8 mai 2025, de 17 heures à 20 heures.**

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le service de Police Municipale et les Services Techniques, afin de permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront verbalisés et feront l'objet d'une mesure de mise en fourrière, conformément aux articles R417-10 et R411-25 du Code de la Route.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux de VEIGY-FONCENEX, ainsi que les Services placés sous son autorité, sont chargés de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Douvaine ;
- Monsieur le Directeur des Services Techniques – Section voirie ;
- La Police Municipale de Veigy-Foncenex.

Certifié exécutoire,
 Transmis au représentant
 de l'État le :

Affiché, publié, ou notifié le : **04 AVR. 2025**

Le Maire,
 Catherine BASTARD

Fait à Veigy-Foncenex, le 4 avril 2025

Le Maire,
 Catherine BASTARD



